



## Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée  
3 rue Ulphy Cottinet  
80800 Lamotte-Warfusée  
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

## À vos agendas !

### Médiathèque du Val de Somme - Séances Bébés lecteurs

En partenariat avec les assistantes maternelles volontaires du secteur, la médiathèque vous propose des séances de lectures à destination des enfants de 0 à 3 ans près de chez vous...

À Lamotte-Warfusée, 3 séances sont programmées les mardis suivants :

**14 mars, 4 avril et 9 mai 2017**

Lieu : Médiathèque Croq'pages : 18, route nationale à Lamotte-Warfusée

Pour plus d'informations : Vanessa (assistante maternelle) 06.14.59.96.85

### La Compagnie ACACIA - Les 10<sup>èmes</sup> « Foulées du Santerre »

**Le dimanche 26 mars 2017**

Vous pourrez courir (5 ou 10 km), faire découvrir la course aux enfants (400 m ou 800 m), marcher ou tout simplement supporter les coureurs.

Surveillez votre boîte aux lettres, un tract avec plus d'informations sera distribué.

**À noter** : Les rues Ulphy Cottinet, Delambre, Neuve, de Montreuil et de Wiencourt seront interdites à la circulation de 9 h à 12 h.

### Le Comité des fêtes - « à vos paniers »

Une chasse aux œufs est organisée pour tous les enfants du village le :

**lundi 17 avril 2017**

Rendez-vous à 10 h 30

devant la Mairie de Lamotte-Warfusée

Un rafraichissement pour les enfants et pour les parents clôturera cette manifestation.

### Inauguration de la médiathèque

La médiathèque « Croq'Pages » inaugurera ses locaux :

**le samedi 22 avril 2017**

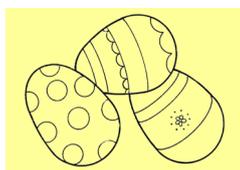
Des informations plus précises vous seront données ultérieurement.

### Réderie de printemps 2017

**Dimanche 2 avril 2017**

Le comité des fêtes, l'ASLW et « les jardins lamottais » organiseront la traditionnelle réderie de printemps.

Un tract vous sera prochainement distribué.



## À noter :

La boîte aux lettres située à côté de la Mairie est de nouveau fonctionnelle

### \* Inscription sur la liste électorale 2016 - 2017 \*

L'année 2017 est marquée par une refonte complète de la liste électorale. Ce qui signifie que toutes les cartes électorales vont être rééditées. Votre carte sera à votre disposition en Mairie, début avril 2017.



#### Cas des jeunes de 18 ans :

L'inscription se fait d'office lorsque les jeunes ont fait la journée d'appel et qu'ils n'ont pas déménagé.

Pour ceux qui auront 18 ans au-delà de la clôture définitive des listes électorales en date du 28/02/2017, une inscription se fera selon les cas.

#### Dates des élections 2017 :

Présidentielles : 1<sup>er</sup> tour : 23 avril 2017

2<sup>ème</sup> tour : 7 mai 2017

Législatives : 1<sup>er</sup> tour : 11 juin 2017

2<sup>ème</sup> tour : 18 juin 2017

### \* Du nouveau pour les dossiers de cartes d'identité \*

#### Création d'un Centre d'Expertise et de Ressource Titres (CERT) CNI-PASSEPORTS

##### Plan « Préfectures nouvelle génération »

À partir du 13 mars 2017 les dossiers de cartes d'identité pourront être déposés dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil du même type que pour les passeports.

Sur notre territoire, dans la Somme : Amiens, Abbeville, Ailly-sur-Noye, Albert, Corbie, Doullens, Flixecourt, Friville-Escarbotin, Gamaches, Ham, Montdidier, Péronne, Poix-de-Picardie, Roye, Rue et Saint-Valéry-sur-Somme

Par ailleurs, il vous sera possible d'enregistrer de chez vous votre demande via le télé service de pré-demande en ligne sur le site : [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (l'agence nationale des titres sécurisés). Un numéro d'enregistrement vous sera attribué et permettra à l'agent de guichet des Mairies équipées du dispositif de récupérer les données enregistrées en ligne.

### **Actions citoyennes - Entretien des trottoirs et du fil d'eau**

La Commune a fait le choix de ne pas mettre en place un arrêté fixant des mesures concernant l'entretien des trottoirs et des caniveaux.

Dans le principe de « faire des économies » et donc d'éviter d'augmenter les charges de la Commune, nous invitons les riverains à nettoyer (balayer, tondre, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété.

